

Le candidat à la direction d'un parti remplit le présent formulaire et la dépose auprès du directeur général des élections dès qu'il pose sa candidature.

Conformément au paragraphe 28(2) de la *Loi sur le financement des élections*, je,

\_\_\_\_\_, candidat à la direction du  
Nom

\_\_\_\_\_, nomme à titre de vérificateur nom du parti inscrit  
Nom du parti inscrit

la personne suivante :

NOM DU VÉRIFICATEUR OU DU CABINET		
PERSONNE-RESSOURCE (si le nom diffère de celui donné ci-dessus)		
ADRESSE	CODE POSTAL	
N° DE TÉLÉPHONE		
RÉSIDENCE	BUREAU	CELLULAIRE
COURRIEL		

\_\_\_\_\_  
Signature du candidat à la direction

\_\_\_\_\_  
Date (aaaa-mm-jj)

### CONSENTEMENT DU VÉRIFICATEUR

Je, soussigné, déclare ce qui suit :

Je suis admissible à être nommé au poste de vérificateur en vertu du paragraphe 28(1) de la *Loi sur le financement des élections*.

Paragraphe 28(1) – Pour pouvoir être nommée au poste de vérificateur, une personne doit :

- a) être membre agréé en règle d'un ordre professionnel, d'un institut ou d'une association, créé par une loi de la province;
- b) être autorisée par l'ordre, l'institut ou l'association à vérifier des états financiers.

Je suis titulaire d'un titre de comptable professionnel agréé.

Je accepte d'être nommé à titre de vérificateur du candidat mentionné ci-dessus

\_\_\_\_\_  
Signature du vérificateur

\_\_\_\_\_  
Date (aaaa-mm-jj)

**Remplacement du vérificateur :** Si le vérificateur quitte son poste pour quelque motif que ce soit, le candidat communique immédiatement au directeur général des élections le nom de son nouveau vérificateur en déposant le formulaire 945 dûment rempli.